

Lutte de classe

Vive le syndicalisme révolutionnaire !

Présentation.

Nous avons tenu à reproduire intégralement un texte rédigé par le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, paru le 4 janvier sur le site Internet de FO, suite aux "*négociations*" de l'UNEDIC qui viennent d'avoir lieu, parce qu'il présente la plupart des caractéristiques d'une forme de syndicalisme que nous voudrions voir disparaître en France et que nous combattons sans réserve.

Vous constaterez ligne après ligne, que Mailly tente de justifier par tous les moyens, assez maladroitement il faut bien le dire, la collaboration de classe honteuse à laquelle se livre son syndicat avec le Medef et le gouvernement. D'une certaine manière, il en est fier et s'en revendique, ce qui ne nous étonne pas vraiment, puisqu'il a l'aval de toutes les composantes politiques qui composent la direction de son syndicat. Ce qu'en pense la majorité des syndiqués, c'est autre chose, ne mélangeons pas tout.

Pour notre part, nous n'exigeons rien de Mailly ou de Thibault. Nous n'avons rien à leur demander non plus, pas plus qu'au Medef ou au gouvernement d'ailleurs, ils ont fait leurs preuves. Nous n'avons en aucune manière l'intention de véhiculer ou d'entretenir la moindre illusion dans ces philistins petits bourgeois qui soutiennent le régime à bout de bras.

Notre position est claire : il faut renforcer les syndicats ouvriers et chasser leurs dirigeants corrompus ; le mandat d'un dirigeant syndical est de représenter et de défendre exclusivement les intérêts matériels et moraux des travailleurs, de préparer les conditions de la grève générale, de continuer le combat jusqu'à l'abolition du salariat et du capitalisme.

Dans ces conditions, il est totalement impensable d'envisager de participer à la moindre négociation sur la limitation ou la réduction des salaires, des indemnités dues aux chômeurs ou des conditions de licenciements, ce serait trahir le mandat des syndiqués et les intérêts des travailleurs en général.

La défense de l'indépendance des syndicats ouvriers pose comme préalable absolue la rupture des relations avec la Confédération européenne des syndicats, et le refus de participer à des organismes paritaires avec le patronat au niveau national ou international, le refus de participer à des organismes mis en place par le gouvernement dans le cadre du "*dialogue social*" où les travailleurs ont tout à perdre et rien à gagner, comme chacun a pu le constater depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, le syndicalisme intervient aujourd'hui dans un contexte économique bien précis qu'il ne faut pas sous-estimer, car il est l'une des clés essentielles qui permet de comprendre le positionnement des uns et des autres.

L'impérialisme français est confronté à une crise économique sans précédent, pas n'importe quelle crise, puisqu'elle s'inscrit comme un facteur déterminant de la phase finale de décomposition de l'impérialisme mondial à l'agonie. Pour tenter de survivre, il doit affronter sur le marché mondial des concurrents nouveaux d'une puissance gigantesque contre lesquels il ne peut pas lutter à armes égales, comme la Chine et l'Inde, notamment, où le coût du travail est de 20 à 50 fois plus bas qu'en France. Dans cette situation là, acculé, aux abois, il ne lui reste plus d'autre solution que d'engager frontalement le combat contre le prolétariat pour reconquérir l'ensemble des conquêtes démocratiques et sociales qu'il avait dû lui concéder au cours de la lutte des classes au XIX^e et XX^e siècle.

Chirac vient d'appeler la réaction à se mobiliser en 2006 pour sauver les meubles. De son côté, Mailly en appelle au réformisme militant, alors que chacun sait que l'époque des réformes est définitivement terminée et que derrière cette appellation contrôlée, se cache les pires compromissions, les pires trahisons. Autant dire que le dirigeant de FO va chercher par tous les moyens à endiguer tout velléité de lutte de classe et de remise en cause du système capitaliste, quitte parfois à dire n'importe quoi.

Le texte intégral de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière.

(les commentaires de Lutte de classe sont entre guillemets, en bleu)

« L'exigence du réformisme militant

La négociation de la convention d'assurance-chômage aura été une négociation difficile à plusieurs titres.

(Pour qu'il y ait négociation, il faut que chacune des parties en présence aient quelques choses à négocier, or, il est clairement ressorti de ces "négociations" que ce n'était pas le cas, puisque seuls les salariés et les chômeurs en feront les frais.)

D'abord par la dramatisation qui l'a entourée avec les 14 milliards d'euros de déficit cumulé.

(Pas un mot sur les origines de ce *déficit*, c'est-à-dire un taux de chômage élevé entretenu sciemment par les patrons et le gouvernement, et les dizaines de milliards d'euro de réductions de cotisations sociales accordées par tous les gouvernements aux patrons depuis des décennies. Curieux silence sur ce point déterminant. Pas tant que cela en vérité, puisque à défaut de les dénoncer et d'en faire porter la charge financière sur ceux qui en sont les seuls responsables, c'est-à-dire les patrons, le seul objectif était d'en transférer le poids sur les seuls travailleurs, ce que nous pourrions appeler une négociation à sens unique.)

Pourtant, cette dramatisation n'était pas justifiée. Les projections effectuées par l'UNEDIC montraient qu'avec notamment une croissance économique de 2%, l'équilibre annuel serait rétabli en 2006, le déficit cumulé épongé en 2009.

(Lier le niveau des cotisations sociales, la durée et le niveau des indemnités perçues par les chômeurs à la croissance économique du capitalisme revient à subordonner totalement le financement de l'assurance chômage à la marche de l'économie capitaliste sur laquelle les travailleurs n'ont aucun moyen d'action, puisque les moyens de production appartiennent aux patrons et non aux travailleurs. On voit bien là encore qui détient les reines de la "négociations". D'ailleurs, en suivant ce raisonnement, on peut facilement imaginer une croissance zéro ou négative, qui soyons en sûrs aboutirait à une hausse massive des cotisations sociales des salariés et une baisse importante de la durée et du niveau des indemnités chômage, avec en prime de nouveaux cadeaux aux patrons.)

À différentes reprises, la présidente du MEDEF avait expliqué qu'elle ne souhaitait pas d'augmentation de la cotisation générale. Nous avons, nous, indiqué que nous n'en étions pas obligatoirement demandeurs, en particulier si cela permettait de traiter de la question de la précarité par la création d'une surcotisation patronale.

(En signifiant que "nous n'en étions pas obligatoirement demandeurs", FO laisse entendre ouvertement que sous certaines conditions il le serait ou accepterait de discuter cette opportunité. Étrange pour un dirigeant syndical prétendant défendre les intérêts des salariés, non ?)

Au passage, celle-ci existe pour les collectivités locales, s'agissant des contrats d'avenir ou des contrats d'accompagnement vers l'emploi.

(Sans entrer dans le détail : taxer les collectivités locales, c'est-à-dire les communes, oui, taxer les patrons et la propriété privée des moyens de production, au grand diable, non ! Les Thibault, Mailly et consorts ne sont-ils pas les meilleurs défenseurs du capitalisme ?)

Elle aura été rendue difficile ensuite par le comportement et le positionnement des autres parties prenantes à la négociation. Un patronat qui dès le départ a fait de la surenchère, d'abord en menaçant de rétablir la dégressivité, puis par une baisse sévère des durées d'indemnisation.

(Monsieur le réformiste, même une baisse "légère" des durées d'indemnisation est inacceptable, ne serait-ce qu'au regard de la situation des chômeurs, par respect pour eux. Vous n'avez jamais été mandaté par les syndiqués pour "négocier" une diminution des indemnisations versées aux chômeurs. Par la même occasion, nous vous rappelons que les chômeurs ne sont pas responsables de la situation à laquelle ils se trouvent confrontés, mais qu'ils la subissent très durement, qu'ils en sont les uniques victimes avec leurs familles.)

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, une négociation touchant au paritarisme ne devrait pas donner lieu à surenchère car nous sommes tous en situation de responsabilité gestionnaire. Nous ne négocions pas une poterie dans un souk!

(Là au moins les choses sont claires : Force ouvrière se pose en bon gestionnaire du système capitalisme aux côtés du patronat. Nous le savions déjà, nous vous remercions de le dire vous-même si ouvertement. Le "paritarisme" n'est pas le produit de la lutte des classes, contrairement à ce qu'on pourrait croire, c'est plutôt le prétexte à une collaboration de classe active entre les bureaucrates syndicaux et les patrons. Quant à négocier "une poterie dans un souk", la comparaison sied parfaitement à la situation, puisque seul le vendeur est gagnant dans l'affaire, laissant croire à l'acheteur qu'il a fait une bonne affaire. Sauf qu'il s'avère de plus en plus difficile de faire croire aux travailleurs qu'ils ont quelque chose à gagner dans ce genre de "négociations".)

De même, est-il bien utile de passer obligatoirement des nuits entières en négociation, en démarrant celle-ci l'après-midi? Cela fait partie du décorum car on pourrait très bien démarrer les négociations le matin.

(Décidément, ces patrons, ils ne respectent même plus le sommeil exigeant des réformistes professionnels. En voilà une revendication ! Le mieux serait sans doute qu'ils entrent définitivement en sommeil, nous aurions tout à y gagner !)

Du côté syndical, la CGT s'est dès le départ située comme non signataire en demandant notamment de négocier «l'offre valable d'emploi», thème sur lequel nous savons tous qu'un accord est impossible et que s'il l'était, il conduirait le régime d'assurance-chômage à contrôler et sanctionner les chômeurs. Pour autant, la définition de l'offre valable d'emploi est posée, surtout quand les pouvoirs publics accroissent en ce début d'année les possibilités de sanction.

(Sans entrer dans la polémique avec les positions de la CGT, notons toutefois un mensonge flagrant de la part de J-C Mailly, puisque selon le décret du 23 décembre 2005 publié au Journal officiel, il sera dorénavant possible "aux agents du ministère de l'Emploi chargés de contrôler les demandeurs d'emploi d'accéder aux dossiers fiscaux des chômeurs en cas de présomption de fraude.(...) Ils auront également accès aux documents de l'assurance-chômage et à ceux des administrations sociales.", indiquait le correspondant de l'agence Reuters à Paris, le 26 décembre 2005.)

Ce n'est par ailleurs un secret pour personne : la CGT n'est pas partisane du paritarisme, elle lui préfère l'étatisation.

(Nous ne rentrerons pas dans ce jeu-là. Pour nous la chose est entendue : la participation des syndicats aux organismes paritaires a abouti à la collaboration de classe éhontée des dirigeants syndicaux avec le patronat et le gouvernement. Au-delà, elle a porté un coup terrible à l'indépendance des syndicats, allant même jusqu'à remettre en cause leur existence, si l'on tient compte de la chute vertigineuse du nombre de syndiqués en France depuis l'après-guerre.)

Quant aux autres organisations et notamment la CFDT, elles étaient en quelque sorte tétanisées après les épisodes des retraites et des «recalculés».

Nous avons donc, et c'est notre conception syndicale, posé nos revendications, fait des propositions, en un mot, joué pleinement la négociation, y compris en ouvrant la porte à une modification des filières, celles de 2002 n'ayant pas reçu notre aval à l'époque.

(Rappelons le communiqué de l'AFP du 23 décembre qui reprenait les propos du représentant de FO : "M. Quentin a lu dans le texte "pratiquement toutes les revendications que FO présentait à l'ouverture de ces négociations", à l'exception d'une surtaxation du travail précaire. Cela signifie donc que Force ouvrière a repris à son compte puis entériné, l'augmentation de la cotisation assurance-chômage et la diminution de l'indemnisation de certaines catégories de chômeurs, contrairement à ce qu'affirme Mailly. La mascarade de FO n'avait qu'un seul but : essayer d'apparaître moins corrompu que les autres bureaucrates syndicaux présents. On peut signaler au passage que FO n'a signé aucun accord avec l'UNEDIC depuis 1992.

Il faut bien comprendre que les dirigeants syndicaux se partagent les rôles et ne pas se laisser aller aux apparences. Dans un cas, c'est FO qui signe un accord pourri, dans un autre, c'est la CGT. Dans un cas, c'est la FO qui casse une grève, dans un autre c'est la CGT. Dans tous les cas aucun n'appelle à la grève générale jusqu'à satisfaction. On ne peut pas être à la fois des deux côtés de la barricade !)

Nous avons également obtenu que l'UNEDIC favorise les contrats de professionnalisation, ce qui conduit à lier l'intervention financière du régime paritaire à la conclusion de contrats de travail (les contrats de professionnalisation) qui débouchent généralement sur des CDI, ce qui contribue à limiter le recours aux formations infructueuses.

(Rappelons encore que la loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, cher à l'Union européenne, est à l'origine du contrat de professionnalisation qui remplace les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Deux mots sur ce contrat précaire : il ne débouche pas forcément sur un diplôme, ensuite, la rémunération varie de 55 à 100% du SMIC en fonction de votre âge, de plus, la formation varie de 15 à 25% selon que vous êtes en CDI ou en CDD, et pour finir, la cerise sur le gâteau pour les patrons, ils bénéficient d'une exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale si vous avez moins de 26 ans ou 45 ans et plus (www.studyrama.com et www.anpe.fr). On comprend dès lors que le patronat s'empresse de signer un tel accord pourri !)

Nous avons également, s'agissant de la clarification entre l'UNEDIC et l'ANPE, contribué à améliorer les choses.

(Quand on connaît les menaces qui pèsent sur l'existence même de l'ANPE et de l'ASSEDIC avec les maisons de l'emploi de Borloo, c'est camoufler cette réalité que de parler d'"amélioration", non ?)

Restait la question de la surcotisation patronale: nous avons proposé qu'elle soit de 1,25% sur les CDD et soit consacrée à la formation pour les travailleurs précaires. Nous n'avions pas obtenu qu'elle s'applique à l'intérim et au CNE.

(Simple provocation de diversion, quand on sait que les patrons ont reçu plus de 150 milliards d'euros au titre des exonérations de charges sociales au cours des 15 dernières années, ce que ne réclame pas ou semble ignorer FO. Il faudrait peut-être arrêter de se foutre de nous monsieur Mailly!)

Après avoir initialement donné son accord, le patronat est revenu en arrière. Pour nous ce n'est pas un «malentendu». Cela explique le clash après la nuit de négociation. Lors de la dernière séance, nous avons confirmé cette revendication en expliquant pourquoi, ce qu'a refusé le patronat. Nous étions devenus les seuls à nous préoccuper des travailleurs précaires.

(Quand d'un côté vous acceptez l'existence même de ces contrats précaires, il est difficile ensuite de nous faire croire que vous vous souciez des travailleurs précaires. D'ailleurs, on a bien vu que vos soucis ne profitaient en réalité qu'aux patrons, preuve à l'appui.)

C'est sur ces bases que le Bureau confédéral s'est réuni et a décidé de ne pas signer la convention d'assurance-chômage.

Négocier c'est accepter des compromis, ce n'est pas baisser la tête.

(Il est vrai que même en acceptant des compromis scélérats sur le dos des travailleurs, il est possible de garder la tête droite, en position couchée, aux pieds du patronat ! Pas de quoi en être fier !)

Nous avons démontré notre capacité à négocier, à faire avancer les choses, notre délégation étant pointue sur l'assurance-chômage et la formation, sans accepter n'importe quoi. Faire respecter la parole donnée et ne pas abandonner une revendication clé, c'est faire respecter Force Ouvrière et celles et ceux que nous représentons.

C'est cela le réformisme militant, c'est-à-dire exigeant.

(A cette déclaration provocatrice et qui ne manque pas de cynisme, une seule réponse possible : **A bas le réformisme militant ! Vive le militantisme révolutionnaire !** Il faut choisir son camp. La capacité de nuisance des réformistes et des staliniens n'est plus à démontrer en effet, et malheureusement pour les salariés. Une exigence : s'en débarrasser !)

Le dossier assurance-chômage n'est pas terminé. La convention tripartite va repointer son nez. Qui plus est, le gouvernement envisage une grande conférence pour voir comment limiter l'endettement public...

Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, cela s'appelle aussi, tout simplement, la loyauté.

(La loyauté envers qui ? Devinez ?)

Bonne année à toutes et à tous. »

(Syndiquez-vous !)